

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2013**

Le huit avril deux mil treize à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Stéphane GUILHERMET, Maire.

Etaient présents : M. RETUREAU, Mmes MARCHAND, GAILLIARD, BOURGEOIS, adjoints  
Mme FREI, MM. VIAL, DESCHAMPS, BURDEYRON, LEDUC, BELLE, GENTIT,  
Mme CHARBONNIER-MOUNIER, MM. FEUGIER. DAVID, Mme TROUILLET.

Etaient absents : Mme BARBARIN, MM. JULLIN, VILLARD

Secrétaire de séance : Mme BOURGEOIS

Date de convocation : 4 Avril 2013

### **APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2012 : Compte Administratif Commune :**

#### Section fonctionnement :

Dépenses : 869 077 euros

Recettes : 1 331 691 euros

Soit un excédent de fonctionnement de 462 613 euros à affecter en investissement au BP 2013.

#### Section investissement :

Dépenses : 398 713 euros

Recettes : 537 575 euros

Soit un excédent d'investissement de 317 205 euros

### **Compte Administratif Eau-Assainissement :**

#### Section fonctionnement :

Dépenses : 194 706 euros

Recettes : 276 053 euros

Soit un excédent de fonctionnement de 81 346 euros à affecter en investissement au BP 2013.

#### Section Investissement :

Dépenses : 285 441 euros

Recettes : 404 348 euros

Soit un excédent d'investissement de 69 677 euros

Tous les comptes administratifs et de gestion 2012 ont été votés à l'unanimité.

## **BUDGETS 2013**

### **Budget Commune :**

#### Section fonctionnement :

Le budget de fonctionnement a été voté pour un montant de 1 233 138 €

Dont un virement à la section d'investissement de 206 188€

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition qui s'élèvent à :

- Taxe d'habitation 10,79%
- Taxe foncière bâtie : 12,62%
- Taxe foncière non bâtie : 36,87%

La répartition des subventions communales votées au budget pour un montant de 31 000€ et versées aux associations et autres, sera étudiée lors d'un prochain Conseil. La subvention de fonctionnement versée au CCAS a été votée pour un montant de 12 000€

Vote à l'unanimité.

#### Section d'investissement :

Le budget d'investissement a été voté pour un montant de 1 102 906€

Les priorités retenues pour cette année sont :

- Réaménagement de la place de la mairie
- Aménagements en mode de déplacements doux (rue des Lavandes, rue des Géraniums)
- Etude et 1<sup>ère</sup> tranche de travaux pour la réfection de la salle des fêtes
- Aménagement du carrefour de la rue des Pivoines

- Amélioration énergétique sur le bâtiment scolaire
- Etude aménagement de la zone d'activités
- Régulation du chauffage à l'école
- Sécurisation des bâtiments et espaces publics par une vidéo-protection

Vote à l'unanimité.

## **Eau-Assainissement**

### Section fonctionnement :

Le budget de fonctionnement a été voté pour un montant de 297 020€. A noter que la participation de la commune pour le fonctionnement de la nouvelle station d'épuration a augmenté de plus de 30%. Cette augmentation est pour l'instant conforme aux prévisions qui avaient été faites avant le démarrage des travaux. Cette augmentation pourra tout de même avoir une incidence sur le tarif du service de l'assainissement collectif.

Le budget d'investissement a été voté pour un montant de 507 100€

Les principaux travaux sont :

- Poursuite du remplacement de la conduite adduction sur 1.8km
- Recherche et réparation de fuites
- Terminer le remplacement des branchements au plomb
- Remplacement des pompes de relevage du réseau d'assainissement au Perron

Vote à l'unanimité.

## **ATESAT**

Il s'agit d'une assistance technique fournie par les services de l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire. La précédente convention ATESAT, valable un an et reconductible deux fois, est arrivée à échéance au 31 décembre 2012. Les missions d'assistance proposées par cette convention sont nécessaires au bon fonctionnement de la commune, notamment en matière d'aménagement durable du territoire et permettent de bénéficier de conseils diversifiés dans de nombreux autres domaines. La mission de base proposée par le maire est retenue pour un montant annuel de 444,38€, non assujetti à la TVA.

De plus, un vœu a été pris par le conseil municipal pour demander le maintien de cette prestation assurée par les services de l'état, qui est menacée de suppression.

Vote à l'unanimité.

## **DIVERS**

- Un dossier de concertation présenté par RTE est disponible en mairie, il concerne :
  - o La création d'une ligne souterraine 63 kV entre les poste de Moirans et de Vinay
  - o La création d'une liaison souterraine 63 kV issue du barrage de Beauvoir, raccordée en piquage sur la ligne 63 kV St Marcellin-Vinay. La majorité des travaux de cette partie du projet auront lieu sur notre commune.

La commune apportera les réserves suivantes avant le dossier de déclaration d'utilité publique :

- mise en garde par rapport au tracé proposé qui, sur une partie, est commun avec le collecteur de rejet de la station d'épuration
- dans le cas d'une utilisation du domaine public routier, la remise en état de la voirie sera demandée sur toute la largeur de la surface des routes touchées par les travaux.
- aucun nouveau pylône ne doit être ajouté dans notre paysage communal.
- RFF : un projet concernant la fermeture du passage à niveau n°53 est à l'étude.
- La commune a rencontré les personnes du groupement Intermarché pour échanger sur leur projet de déménagement sur St Marcellin. Ce projet est toujours en cours de négociation, aujourd'hui il n'y a toujours rien de décidé.
- Présentation d'un échantillon des boues séchées produites par la station d'épuration, totalement inodores.
- Concernant le projet de réaménagement du cœur du village, le choix du bureau d'études qui assistera la commune se fera dans la semaine.
- De même le choix du recrutement pour un troisième poste au secrétariat aura lieu dans la semaine suite à la deuxième série d'entretiens.

Fin de séance 22h 45

La secrétaire de séance  
Philomène BOURGEOIS

Le Maire  
Stéphane GUILHERMET